

**CONCOURS INTERNE ET TROISIÈME CONCOURS
DE TECHNICIEN TERRITORIAL**

SESSION 2022

ÉPREUVE DE RAPPORT TECHNIQUE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : MÉTIERS DU SPECTACLE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 25 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes technicien territorial, régisseur, affecté au service Culture et Évènements de la commune de Techniville (10 000 habitants).

Les élus souhaitent faire bâtir en lieu et place de l'ancienne salle polyvalente vétuste et inadaptée, un nouvel équipement municipal pouvant accueillir une programmation culturelle orientée spectacle vivant, dont vous seriez le futur régisseur général. La directrice générale des services (DGS) souhaite que les équipes exploitantes soient étroitement associées.

Dans cette perspective, la DGS vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur la place de l'équipe exploitante dans la conception d'un lieu de spectacle.

Liste des documents :

- Document 1 :** « La maîtrise d'usage : être acteur de la santé au travail dès la conception des lieux culturels » - *CMB, REDITEC* - 5 août 2021 - 1 page
- Document 2 :** « Aménagement scénique » - *Agence culturelle d'Alsace, APMAC Nouvelle-Aquitaine et ODIA Normandie* - février 2017 - 4 pages
- Document 3 :** « L'accueil technique » (extrait) - Marc Baudino - *wikiterritorial.cnfpt.fr* - 3 décembre 2018 - 5 pages
- Document 4 :** « Comment les salles de concert s'impliquent dans la transition énergétique » - *cnm.fr* - 2 février 2021 - 2 pages
- Document 5 :** « Le spectacle vivant. Quand la prévention entre en scène » - Damien Larroque – *Travail & Sécurité n° 803* - mars 2019 - 4 pages
- Document 6 :** « Fiche métier n° C4D/12 : Régisseur ou régisseuse de spectacle et d'évènementiel » - *cnfpt.fr* - consulté le 22 septembre 2021 - 4 pages
- Document 7 :** « Salle de spectacle » - *Wikipédia* - 30 avril 2021 - 1 page
- Document 8 :** « Qu'est-ce que la scénographie d'équipements ? » - *audiomaitrise.com* - consulté le 14 novembre 2021 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

DOCUMENT 1

La maîtrise d'usage : être acteur de la santé au travail dès la conception des lieux culturels

Historiquement, la maîtrise d'usage (MU) est l'expression de la volonté de responsables techniques de situer les activités de travail au cœur des processus d'élaboration des projets architecturaux aux côtés des acteurs traditionnels, reconnus officiellement, que sont le maître d'ouvrage (MOA) et le maître d'œuvre (MOE).

Nous entendons, dans le cadre de ce projet, la maîtrise d'usage comme toute personne ou tout service d'un établissement culturel « souhaitant donner à voir » tant à la MOA qu'à la MOE les contraintes métiers et veiller à leur prise en compte dans les projets architecturaux. Nous faisons délibérément le choix de ne pas associer les usagers, le public, mais prenons en compte son interaction avec le travail.

Problématique

Les établissements culturels sont principalement conçus afin de permettre une qualité d'accueil pour les spectateurs et de travail pour les artistes et techniciens. Qu'il s'agisse de construction nouvelle, de transformation ou de réhabilitation, les contraintes liées à l'activité des salariés et entreprises ne sont pas assez prises en considération. La maîtrise d'usage doit affirmer son rôle et définir une méthodologie pour une efficacité accrue, notamment dans le domaine de la santé au travail.

Périmètre

Le projet est destiné aux entreprises et structures du spectacle vivant disposant ou souhaitant disposer d'espaces de travail (lieux de représentation, ateliers, lieux de répétition...).

Le projet s'adresse aux directions techniques, artistiques et administratives de ces entreprises.

Enjeux

L'ambition du projet est de :

- Permettre aux acteurs du secteur et notamment les directions/responsables techniques de se saisir d'outils d'observation du travail et de simulation de l'activité future.
- Accompagner les personnes-ressources de la maîtrise d'usage pour gagner en légitimité face aux professionnels MOA et MOE et faire avancer durablement les projets.
- Répondre de manière innovante à des problèmes récurrents du secteur.

Objectifs

L'intention est de :

- Produire une méthodologie applicable de manière autonome par les entreprises/structures participant à un projet de construction, de rénovation ou d'aménagement.
- Asseoir la légitimité des utilisateurs des espaces de travail vis-à-vis des autres protagonistes du projet.

La première étape de notre projet est un questionnaire exploratoire qui permettra d'identifier des personnes en situation de maîtrise d'usage.

La deuxième étape nous conduira à organiser des ateliers pour collecter vos expériences, vos attentes, vérifier nos hypothèses de travail et retenir les projets susceptibles de devenir terrain d'étude.

CMB : Yann Hilaire – Y.HILAIRE@cmb.asso.fr

REDITEC : Laurent Balutet, Patrick Morilleau, Régis Vasseur – secretaire@reditec.org



aménagement scénique



— L'Agence culturelle d'Alsace, l'APMAC Nouvelle-Aquitaine et l'ODIA Normandie se sont associés pour réaliser une collection d'outils éclairants sur la scénographie d'équipement.

Des outils qui concrétisent une volonté bien ancrée d'unir leurs compétences respectives dans le domaine du conseil, portant un coup de projecteur pédagogique sur l'importance de bien concevoir une salle de spectacles ainsi que du rôle du conseiller en aménagement de salle.

Cette collaboration est un moyen de porter une voix commune sur un sujet qui concerne l'ensemble du territoire français et qui peut sensibiliser de nombreux publics : élus, agents territoriaux, dirigeants et techniciens de petites ou moyennes structures culturelles.

En plus de cette fiche pédagogique, une vidéo permet une compréhension plus synthétique du sujet.

#1

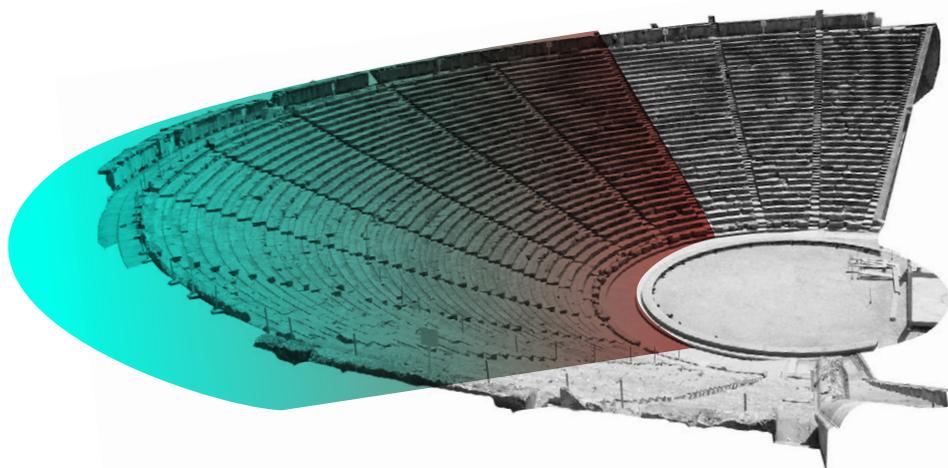
Histoire

de la scénographie

L'Agence culturelle d'Alsace est un outil au service des politiques publiques de la culture. Elle apporte aux élus, créateurs, diffuseurs, professionnels et bénévoles, son soutien dans le domaine de l'information, de l'ingénierie, de l'accompagnement artistique, des moyens techniques ainsi que de la formation. Elle intervient, avec ses partenaires, dans le domaine du spectacle vivant, du cinéma et image animée, des arts plastiques et des politiques culturelles

L'APMAC Nouvelle-Aquitaine est une association culturelle tournée vers le milieu associatif et les collectivités locales avec lesquelles est développé un vrai partenariat. Elle apporte aux élus, créateurs, diffuseurs, professionnels et bénévoles, son soutien dans le domaine de l'information, de l'ingénierie technique, des moyens techniques ainsi que de la formation. Elle accompagne tout type de projet culturel et de spectacle vivant.

L'ODIA Normandie, Office de diffusion et d'information artistique de Normandie est missionné dans le domaine du spectacle vivant. Il contribue à la visibilité de la vie artistique et culturelle de Normandie et à la qualification du secteur professionnel. L'ODIA Normandie est au service des équipes artistiques, des structures culturelles et des collectivités territoriales. Ses objectifs principaux sont le soutien à la diffusion et au rayonnement des équipes artistiques professionnelles implantées en Normandie, la contribution à l'aménagement culturel du territoire régional et la structuration du secteur professionnel en région.



Conditions d'utilisation Toute reproduction, intégrale ou partielle, des textes publiés dans le document n'est pas soumise à une autorisation préalable mais doit toutefois obligatoirement comporter la mention suivante : éditeur : • Agence culturelle d'Alsace, APMAC Nouvelle-Aquitaine, ODISIA Normandie - 2017 •.

Sous réserve des 3 conditions suivantes : - gratuité de la diffusion ; - respect de l'intégrité des documents reproduits ; - citation explicite de l'Agence culturelle d'Alsace, de l'APMAC Nouvelle-Aquitaine et de l'ODIA Normandie comme éditeurs et mention que les droits de reproduction sont réservés et strictement limités.

Les photographies et images ne peuvent être reproduites sans autorisation préalable et dès lors qu'un droit de copie serait accordé, la mention du copyright de la fiche est à mentionner.

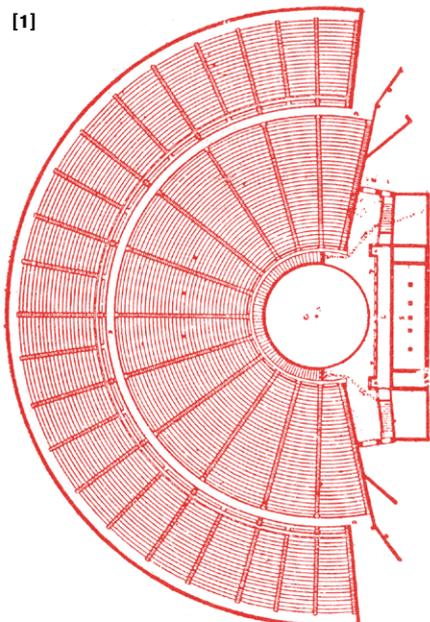
Il nous faut considérer le théâtre comme un espace de représentation pour le public et un outil de travail destiné aux artistes et techniciens.

En fonction de la place de l'artiste et du spectacle dans la société on a vu l'outil « théâtre » évoluer. Du théâtre d'Épidaure [1] à une salle de spectacle actuelle, les murs sont apparus pour renvoyer le son des chanteurs et acteurs mais aussi pour fixer l'image. L'attention du public s'en est vue modifiée. L'espace est devenu couvert pour protéger des intempéries et optimiser le modèle économique (plus d'annulation pour cause de pluie...).

L'évolution des rapports entre classes sociales a fait disparaître le principe de loges et de balcons [2] réservés ainsi que l'éclairage de la salle pendant les spectacles. On passe « d'aller au théâtre pour se montrer » à « aller assister à une représentation ».

Le recours à des décors multiples et l'usage d'effets spéciaux (décors peints sur chariots et rails, mécaniques élaborées pour apporter du mouvement dans les décors, machine à vent, tonnerre...) ont nécessité l'apparition de la cage de scène. La machinerie performante du théâtre à « l'italienne » [3] reste toujours d'actualité ;

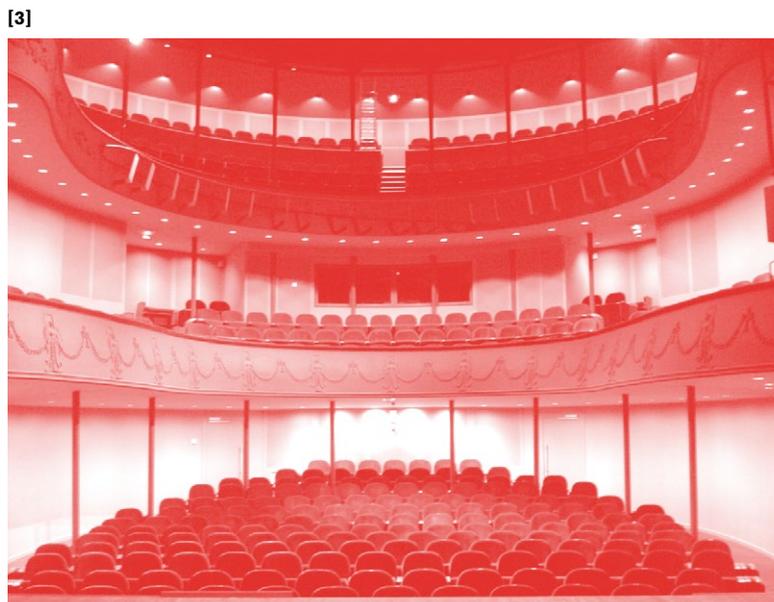
L'avènement de l'électricité bouleverse le rapport à la lumière en permettant de multiplier les sources lumineuses, leurs directions et leurs intensités (utilisation des accroches, distribution électrique, pilotage de la lumière et gradation des projecteurs) [4].



balcons du théâtre de Jonzac © APMAC

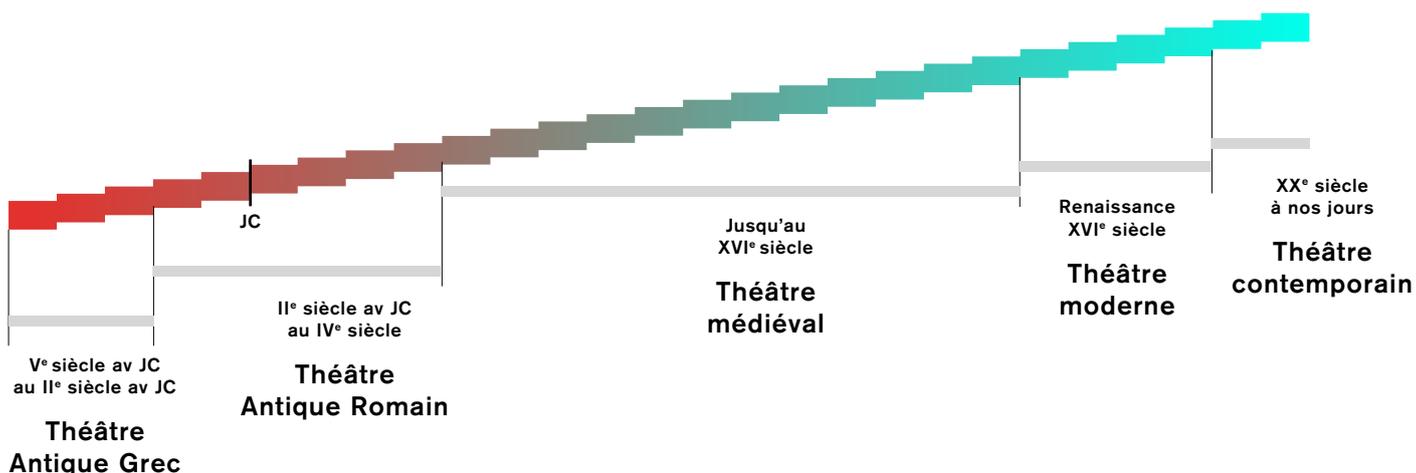


© A. Müller



© Théâtre Municipal d'Haguenau

Quelques repères historiques sur les évolutions du lieu de représentation :



La salle de spectacle du XX^e siècle a dû relever de nouveaux défis en répondant aux questions suivantes :

Comment répondre aux besoins d'innovation et d'expérimentation ?

Le spectacle intègre les innovations technologiques de chaque époque. On adapte donc les techniques de l'électricité pour l'éclairage (réseaux électriques, accroches), de l'acoustique pour la sonorisation, de l'informatique pour les commandes et l'interaction, de la vidéo projection... On invente des protocoles de communication spécifiques. On a besoin de réseaux informatiques dédiés. La technique prend une place de plus en plus grande. Le technicien doit pouvoir voir et entendre tout en commandant ses effets. On invente la régie placée en face de la scène et en fond de salle.

Comment accueillir les diverses formes de spectacles ?

On imagine la salle modulable qui s'adapte selon la programmation : conditions d'accueil du public, scène transformable, fosse d'orchestre escamotable...

Comment garantir une qualité de représentation pour des lieux dans lesquels les usages sont pluriels ?

On invente des systèmes d'occultation mécanique performants permettant de passer de la lumière du jour à une occultation parfaite en peu de temps. Le gradin télescopique garantit une adaptation de la salle et un vrai confort pour les spectateurs.

Comment répondre aux exigences de sécurité tant pour le public que pour les personnels au travail ?

La professionnalisation des personnels techniques garantit la mise en sécurité des publics, personnels, matériels et bâtiments.

L'évolution des réglementations fixe les bonnes pratiques. En effet à chaque incident d'envergure, le législateur interpelle l'expert pour définir le procédé qui garantira la meilleure sécurité au regard des connaissances et outils du moment. Cette formalisation vient conforter voire compléter les règles de l'art en vigueur. Il en a été ainsi des principes d'accroche, d'échafaudage, de l'utilisation du feu, de l'électricité, etc.



© Yann Ferry

Cette histoire de l'outil « théâtre » oblige le futur propriétaire à comprendre l'origine de chaque exigence technique pour l'adapter au projet étudié en fonction de l'environnement culturel, social, urbain et bien sûr économique.

C'est cette approche de terrain que peut apporter le conseiller en aménagement de salle.

PAROLES DE PROS

Alain Dumont

Architecte-Scénographe, il conseille les maîtres d'ouvrage (programmes de restructuration du Théâtre Duchamp Villon à Rouen et du Théâtre Max Jacob à Quimper) et réalise des lieux scéniques (Maison du Théâtre à Brest, Théâtre de Redon).

— L'outil théâtral s'est toujours adapté aux attentes des artistes. Pourtant ils n'ont cessé de détourner les lieux scéniques du cadre pour lequel ils ont été conçus. L'histoire de la scénographie nous dira-t-elle jamais si le lieu s'adapte au besoin ou le crée ?

L'évolution la plus importante dans l'histoire moderne du théâtre est l'abandon de l'illusion, éloignant le spectateur de l'émerveillement et du seul divertissement pour en appeler aussi à sa conscience.

Notre apport est aussi d'accompagner le maître d'ouvrage dans l'appréhension de ces phénomènes historiques et techniques.

Denis Fruchaud

Après avoir débuté au sein de l'équipe de Patrice Chéreau en qualité d'assistant de Richard Peduzzi, il conçoit de nombreuses scénographies pour le théâtre et l'opéra. Il travaille régulièrement avec plusieurs metteurs en scène : Alain Garichot, Daniel Dupont, Bernard Lotti, Claude Montagné, Frédéric Constant. Il enseigne à l'ENSATT (École Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre) où il codirige le département scénographie.

— Le Théâtre idéal c'est l'espace dans la cité où le public est accueilli de manière chaleureuse pour partager des émotions. C'est le lieu du « faire ensemble » où artistes et techniciens se retrouvent pour exercer des métiers très différents au service d'une même œuvre. C'est un lieu méticuleusement pensé pour que chacun puisse travailler en toute sécurité et en toute liberté. C'est une « machine à fabriquer des possibles » entièrement dédiée à l'extrême diversité de l'expression théâtrale.



1 route de Marckolsheim
67600 Sélestat
Tel. 03 88 58 87 58



21 rue de l'Abattoir,
17100 Saintes
Tel. 05 46 92 13 69



Pôle régional des savoirs
115 boulevard de l'Europe
76100 Rouen
Tél. 02 35 70 05 30



aménagement scénique

#1

Histoire de la scénographie

Février 2017

L'accueil technique (extrait)

Modifié par Julien Lenoir le 03 décembre 2018

Par Marc Baudino - Dernière mise à jour : novembre 2018

Introduction

Ce sont les « métiers de l'ombre » qui permettent aux projets artistiques d'exister. Que ce soit dans les salles de spectacles, les musées, les théâtres, les salles des fêtes... Le secteur culturel s'appuie sur des acteurs publics et privés très divers qui constituent une grande variété d'employeurs.

L'accueil de spectacle est donc complexe du fait des différentes disciplines concernées (musique, théâtre, danse, vidéo, etc.), des nombreuses esthétiques qui en découlent (en musique par exemple : musiques actuelles, classique, jazz, musique traditionnelle, etc.) et des divers aspects techniques qui y sont liés.

Il est aussi complexe de par la multitude de sites de spectacles ou manifestations qui existent. Ils sont différents techniquement et de tailles variables (salle fixe dédiée, polyvalente, plein air, structure itinérante...). Une dimension technique cohérente est la résultante d'un travail réfléchi et organisé, il s'agit d'apporter tous les aspects matériels concrets et la logistique nécessaire au bon déroulement du projet artistique.

Outre les dimensions techniques, il est important de soigner l'accueil dans sa globalité. Certains artistes ou troupes peuvent être en tournée, donc sur les routes depuis plusieurs jours, voire semaines, ils seront sensibles à la qualité de l'accueil qui leur sera réservé. Des relations humaines au choix du restaurant ainsi que le catering (voir 2.4.) ou l'hébergement en font partie et ne sont pas à négliger.

1. Répondre aux demandes artistiques

1.1. Traduire une commande artistique en projet technique

Un technicien professionnel est le plus souvent prêt à partager sa passion et ses connaissances. Ses savoir-faire, l'expérience des matériels et la connaissance des matériaux mis en œuvre, l'assurance d'un travail effectué dans le respect des règles « de l'art », le souci de la qualité (gage de réussite et de satisfaction des publics), sont autant d'éléments de nature à rassurer l'organisateur.

Un projet artistique est un parcours, il part de la conception et va jusqu'à la réalisation (puis l'évaluation / régulation). L'artiste doit pouvoir transmettre le contexte et le cadre de son projet. C'est un mode d'intervention et de ressources qui est limité dans le temps. C'est pourquoi il doit être soutenu dans une démarche, une organisation, un ordonnancement des actions et des compétences techniques. Les techniciens deviennent des acteurs au service de l'œuvre.

Il y aura au préalable une fonction d'étude, de planification, d'encadrement et de gestion des compétences des différents corps de métiers à solliciter. La conception et le pilotage du projet technique doivent permettre de valoriser le projet artistique. Ce dernier sera traduit en moyens techniques et humains, ainsi qu'en besoins (les différents services techniques nécessaires au montage et à l'exploitation d'un spectacle ainsi qu'à la maintenance des lieux et de ses équipements).

L'accompagnement de projets de création implique donc l'intervention de moyens humains et financiers ; ainsi une structure culturelle peut proposer différentes actions, comme par exemple :

- la mise à disposition du lieu pour des répétitions sur le plateau (des équipements et des personnels),
- la réalisation de la création son et lumière par l'équipe technique,
- un soutien logistique dans l'organisation du travail des artistes mais aussi un soutien artistique grâce à la présence d'un metteur en scène,
- un plan de communication incluant l'élaboration, la fabrication et la diffusion des supports de communication (dossiers de presse, affiches, tracts),
- le travail d'attaché de presse,
- un travail d'action culturelle en lien avec tous les publics, à destination des scolaires, collégiens et lycéens, des entreprises, des prisonniers,
- un soutien administratif.

1.2. Le dossier technique

Il existe deux types de dossiers techniques dans le monde du spectacle.

1.2.1. Le dossier technique communiqué par le lieu de spectacle à l'organisateur.

Il permet d'évaluer si la salle et ses équipements correspondent aux besoins et aux exigences du spectacle à accueillir.

En plus de la fiche technique proprement dite de la salle, d'autres éléments doivent y figurer :

- sa jauge et ses configurations (si cette dernière est modulable),
- ses caractéristiques techniques (dimensions, ouverture, alimentations électriques...),
- les équipements disponibles (son, lumière, vidéo...),
- le plan de scène et le plan de feux,

ainsi que tout autre document utile (salle, scène, espaces techniques, accès, loges, etc.). Il est aussi primordial de connaître la puissance des alimentations électriques.

1.2.2. Le dossier technique envoyé par l'organisateur du spectacle à la salle de diffusion.

Il comprend :

- les besoins techniques et la liste des équipements nécessaires en lumière et en son,
- les besoins en backline s'il y a lieu,
- le rider (voir 2.4.),
- la patch-liste,
- le plan de scène,
- un planning de montage et de démontage,
- toutes les informations relatives au spectacle (durée, balances, nombre de personnes sur scène, instruments utilisés).

Le dossier technique doit être le plus complet possible afin de faciliter la préparation du spectacle par la structure d'accueil. Sa précision et son respect en garantissent la bonne marche. Il fait le plus souvent l'objet d'un avenant au contrat financier dont le non-respect d'un des articles engage la responsabilité de l'organisateur (ou du lieu).

1.3. Lecture et analyse d'une fiche technique

La fiche technique est souvent le premier lien entre les organisateurs d'une manifestation et les régisseurs et/ou les techniciens qui les accueillent. On distingue là aussi deux types de fiches techniques, celle d'un lieu de diffusion et celle d'un spectacle.

Ces fiches constituent un outil essentiel à la diffusion ou à l'accueil d'un spectacle. Elles servent à mettre en phase les besoins d'un spectacle avec les moyens d'un lieu de représentation (théâtre, salle des fêtes...) et font généralement partie intégrante d'un contrat.

Elles guident les responsables techniques des compagnies et des lieux de diffusion dans la mise en adéquation des moyens techniques, humains et matériels (emploi de personnel supplémentaire, location de matériel...).

Voici quelques éléments que l'on retrouve dans une fiche technique (liste non exhaustive) :

- les types de publics auxquels s'adresse le spectacle,
- la durée du spectacle,
- la jauge envisagée (pour des spectacles ne pouvant dépasser un certain nombre de public),
- les dimensions du plateau (ouverture, profondeur, hauteur sous perches),
- le type de sol et de fond de scène (noir ou indifférent),
- le pendrillonnage (italienne, allemande + nombre de plans),
- la nécessité d'un accès scène-public (escalier).

La sonorisation :

- le système de diffusion et son implantation dans l'espace (face, fond de scène...),
- la régie son, type de matériel requis (CD, MD, DAT...),
- les types de consoles (marque, nombre d'entrées, de sorties, d'auxiliaires...).

La régie lumière :

- le type de jeu d'orgues (manuel, à mémoires, nombre de circuits...),
- les gradateurs (nombre de circuits, puissance par circuit...),
- le descriptif des matériels demandés (PC, découpes, PAR, pieds...),
- le besoin d'une pré-implantation avant l'arrivée de la compagnie.

Le personnel : le nombre de personnes et le temps nécessaire pour :

- le déchargement,
- le montage,
- la représentation,
- le chargement.

(Pour la partie électrique, prévoir au minimum un électricien d'astreinte (selon l'ampleur de la manifestation).

Les contacts : Nom et adresse du représentant du groupe de musique ou de la compagnie, du régisseur et numéros de téléphone.

1.4. Fiches techniques - interprétation et adaptation

Même si le lieu de spectacle est bien fourni en matériels techniques, il existe tellement de sortes et de marques différentes en son, lumière, vidéo, etc. qu'il est quasiment impossible aujourd'hui de répondre favorablement aux attentes et/ou demandes techniques des artistes en tournée.

Il y a bien sûr la possibilité de louer le type de matériel demandé par la production, mais cela a souvent un coût important. Une autre solution est de travailler en réseau avec d'autres lieux de spectacle qui pourraient être susceptibles de prêter ce matériel.

Sinon, il reste la possibilité d'user de diplomatie et d'essayer de négocier avec les techniciens concernés l'acceptation de matériels « correspondants » techniquement ou équivalents qui seraient dans le parc de matériel, ou qui pourraient faire l'objet d'un prêt par une structure partenaire.

Certaines choses ne sont pas négociables, d'autres oui, c'est dans l'échange que des remplacements peuvent s'envisager, il ne faut pas oublier que l'objectif principal attendu par les artistes est quand même que leur spectacle se joue.

Il faut savoir aussi que la plupart des groupes ou compagnies ne sont pas dotés de plusieurs fiches techniques qui correspondraient à des dimensions de salles différentes ou de jauges variables de publics à accueillir, ils n'ont en général qu'une seule fiche qui correspond à la diffusion de leur spectacle dans un lieu de grande capacité.

Ainsi, il ne faut pas hésiter à rediscuter avec leurs techniciens des demandes qui paraissent excessives. Le technicien qui fait « l'accueil » connaît relativement bien son site et peut souvent être de bon conseil avec la personne accueillie. De plus il est important de pouvoir le rassurer en amont, les relations le jour « J » n'en seront que plus sereines.

2. Notion et conduite de projet technique

2.1. La régie de spectacle - directeur technique et régisseur général

Si, pour des opérations simples, un régisseur « polyvalent » peut suffire, des spectacles plus complexes requièrent la compétence d'un responsable technique (régisseur général, directeur technique). Son rôle est de coordonner le travail de l'ensemble de l'équipe technique et de veiller à la sécurité des personnes et des biens.

Le directeur technique est responsable de la faisabilité technique et logistique pendant les phases de préparation, de montage et de démontage. Il intervient en amont de la manifestation, lors de la lecture du projet artistique, à la définition des cahiers des charges techniques et logistiques. Il procède avec le directeur de production aux différents appels d'offres techniques et logistiques et participe à l'analyse des offres reçues.

Le choix du ou des techniciens se fait en fonction des besoins du spectacle et des attentes techniques. À chaque spécialité correspond son propre régisseur ou technicien (son, plateau, lumière, vidéo...). Ce sont des métiers qui exigent de solides compétences techniques assorties d'une réelle compréhension des domaines artistiques.

Seul un technicien professionnel peut évaluer la faisabilité et l'importance du montage d'un spectacle, programmer un jeu d'orgues à mémoire, manipuler une console son, implanter un décor tout en garantissant la sécurité des installations et les bonnes conditions d'exploitation.

Le régisseur général est l'interface entre la direction et l'équipe artistique. Il encadre et coordonne l'ensemble de l'équipe technique : les régisseurs son, lumière, plateau, vidéo..., qu'ils soient salariés permanents ou intermittents ou qu'ils fassent partie de l'équipe d'un prestataire.

Son activité s'exerce au plus près des équipes techniques et artistiques. Ainsi, il peut encadrer des équipes de taille très variable en fonction du projet, de la manifestation ou de la structure. Il peut avoir la charge de plusieurs spectacles ou manifestations en parallèle ou simultanément (éventuellement pour plusieurs employeurs ou plusieurs lieux).

La présence d'un directeur technique permet la construction d'un organigramme complet et une meilleure répartition des responsabilités. La place du régisseur général dans l'organigramme, et en particulier les relations entre le régisseur général et le directeur technique se présentent ainsi :

- Le régisseur général est sous l'autorité du directeur technique lorsqu'il existe.
- A défaut, il est sous l'autorité directe de la direction.

L'intervention du régisseur général est structurée sur trois périodes :

- en amont du spectacle : faisabilité, préparation, organisation, montage,
- au moment du spectacle : coordination, réalisation, suivi,
- après le spectacle : démontage, rangement, entretien et maintenance.

L'importance relative de ces périodes est différente selon la taille et la nature du projet (création, tournée, accueil).

(...)

Comment les salles de concerts s'impliquent dans la transition énergétique

2 février 2021

Connaître et maîtriser sa consommation, utiliser les énergies renouvelables, rénover les bâtiments : toutes ces options se présentent aux salles de concerts désireuses de s'impliquer dans la transition énergétique. Cette dernière se définit comme l'ensemble des changements opérés pour réduire l'impact environnemental de la production et de la consommation d'énergie.

Certaines salles de concerts ont déjà emboîté le pas de cette transition à l'instar de l'Aéronef à Lille. "On a travaillé autour de la certification ISO 20121 que l'on a obtenue dès 2016. Dans ce cadre-là, on a déterminé nos objectifs dont l'un d'eux est de réduire nos impacts notamment sur la consommation d'énergie," explique Clémence Bruggeman, directrice de projets développement durable, partenariats, mécénat de l'Aéronef. La norme ISO 20121 permet d'aider les acteurs de l'événementiel à mieux gérer leur impact environnemental, social et économique.

L'un des leviers est la maîtrise énergétique. En ce sens, l'Aéronef a effectué un bilan énergétique en 2018 avec l'aide d'étudiant.e.s en école d'ingénieurs. Ce qui consomme le plus ? Difficile à dire selon Clémence Bruggeman. L'Aéronef vient d'investir dans des sous-compteurs pour mieux identifier les postes les plus énergivores.

En attendant, la salle lilloise a opté pour un fournisseur d'énergie renouvelable, passant d'EDF à Enercoop : "Après le bilan énergétique, on a échangé avec Enercoop sur notre nécessité de sensibiliser l'équipe autour des écogestes, ils ont pu nous accompagner sur ce volet. On est partis chez eux parce que c'est du local, puis on devient sociétaire donc ça implique d'être partie prenante de son fournisseur d'électricité." Cette prise de position se ressent dans le bilan carbone effectué annuellement par l'Aéronef, la partie énergétique s'est trouvée réduite du fait d'avoir choisi un fournisseur d'électricité renouvelable produite localement. D'autres salles de concerts ont suivi cette voie, notamment le Tétris au Havre et le Trabendo à Paris. Ce changement peut toutefois provoquer un surcoût budgétaire d'environ 15% selon le Collectif des festivals. De plus, le collectif rappelle que "tous les fournisseurs d'électricité 'verte' ne se valent pas" en conseillant de "choisir plutôt ceux qui achètent l'électricité directement à des producteurs locaux et réinvestissent les bénéfices dans le développement de projets d'énergies renouvelables citoyens et locaux".

Cette transition à l'Aéronef s'est accompagnée d'autres mesures : "On a mené des petites actions qui permettent de faire des économies sur les factures, c'est-à-dire éviter tout ce qui est veille, remplacer du matériel obsolète qui consomme beaucoup trop et puis, dans notre renouvellement de parc de matériel, avoir en tête les consommations des équipements qu'on achète." Parmi ces équipements, Clémence Bruggeman évoque l'achat d'éclairages LED et l'installation de capteurs de mouvements pour limiter le nombre de lumières allumées. En 2008, Tryo a calculé le bilan carbone de sa tournée "Ce que l'on sème" avec l'aide de l'ADEME. L'utilisation d'ampoules LED a permis d'économiser environ 10 400 kWh, sachant que la lumière correspond à 0,2 tonnes équivalent carbone (teqC) d'émissions de la tournée contre 120 pour le transport du public à titre d'exemple.

Et la sonorisation dans tout ça ?

Le 24 novembre dernier, AGI-SON a organisé une table ronde questionnant la maîtrise énergétique de la sonorisation. La réponse est unanime, ce n'est pas le poste le plus énergivore. Yoann Lamarche, fondateur de Mobivolts et du festival O'Zénergie a constaté que le bilan carbone du son (211 kg de CO₂) était moins élevé que celui des lumières (244,83 kg de CO₂). Selon Matthieu Delquignies de D&B audiotechnik, "cela dépend du fait que la consommation de la lumière est continue tandis que celle du son est impulsionnelle". Pour autant, il est nécessaire de **connaître les variables à ajuster pour mieux maîtriser l'impact énergétique de la sonorisation**, et par la même occasion sa facture. Les intervenant.e.s évoquaient surtout l'impact des festivals.

Marilyne Lair, directrice du Collectif des festivals, invite les acteurs de l'industrie du spectacle à mutualiser le matériel pour "réduire les coûts et acheter un matériel avec des exigences écoresponsables plus élevées". Parmi ces exigences, la labellisation reste gage de confiance. Parmi les entreprises représentées dans la table ronde, D&B audiotechnik a obtenu en 2013 la certification européenne EMAS (Eco-Management and Audit Scheme), ce qui l'engage à mener un management et des audits tenant compte de l'environnement.

Autre point d'accord entre les intervenant.e.s : les fiches techniques des artistes. David Morel, label manager de Jarring Effects, déplore "les abus sur les demandes de matériel son". La maîtrise énergétique d'une salle dépend aussi du choix de la sobriété des artistes. Le projet STARTER (Spectacles et Tournées d'ARTistes Eco-Responsables) lancé par divers partenaires dont la FEDELIMA, des acteurs du réseau R2D2 ou encore le SMA souhaite réfléchir autour des tournées écoresponsables et notamment de l'incitation à la sobriété énergétique dans les fiches techniques. En dehors de la table ronde, Clémence Bruggeman se questionne aussi : "Est-ce que l'on a besoin d'autant de projecteurs, d'écrans partout ? Il y a des questions qui vont se poser à un moment sur le spectacle qu'on veut proposer et est-ce que l'on a besoin de fioritures autour des artistes. On y est moins confrontés que les festivals mais on reçoit effectivement des artistes qui ont et se déplacent avec du matériel scénique qui pompe énormément d'énergie."

Pour remédier à l'impact de la sonorisation, l'électroacousticien David Rousseau recommande la mise en place d'une sonorisation fixe pour éviter le déplacement de quantités de camions et d'avions là où seul l'artiste pourrait devoir se déplacer. Selon lui, "il y a aussi beaucoup à gagner pour la rénovation et la construction des salles en ayant une vision systémique lors de la conception." Il explique que les salles sont construites en utilisant énormément de béton et de ferraille en raison de la forte demande en basse fréquence qui impose des parois doubles de 600 kg par mètre carré de béton. Cette problématique peut se résoudre selon David Rousseau par la création de directivité avec les haut-parleurs, "l'économie d'émissions de carbone en gagnant 20 db sur les parois avec la sonorisation est faramineuse".

La rénovation des salles de concerts

La rénovation participe également de la transition énergétique des salles de concerts. Pourquoi ? Malika Vignon, chargée de mission Développement durable et partenariats responsables au RIM, répond : "Il y a de plus en plus de salles qui doivent entamer des travaux de rénovation parce que beaucoup d'associations se sont fait prêter des locaux vétustes qui ne sont pas du tout adaptés à la pratique musicale donc on a mené une réflexion active là-dessus. Aujourd'hui vu ce que représente l'impact énergétique d'un lieu, ce serait dommage de ne pas pouvoir les accompagner sur cela."

En France, le Krakatoa de Mérignac a pu bénéficier d'un accompagnement de l'Institut négaWatt et du RIM dans le cadre du contrat de filière suite à l'appel à projets Soutien à la transition énergétique entre 2018 et 2019, financé par la Région Nouvelle-Aquitaine et la DREAL. Malika Vignon explique que cet accompagnement du binôme collectivités/SMAC a permis d'établir un cahier des charges du bâtiment en tenant compte de la transition énergétique. L'Institut négaWatt a également aidé le Krakatoa dans la **réalisation d'un audit avant d'effectuer des travaux de réhabilitation** totale du bâtiment. Le plan de financement du projet est en cours.

Dans le contexte de crise sanitaire, le ministère de la Culture a annoncé en septembre 2020 le déploiement d'un fonds de 20 millions d'euros pour "encourager la transition écologique des institutions de créations en région". Des SMAC devraient en bénéficier pour divers projets, notamment le Chato'do à Blois pour une réhabilitation ou encore le Moulin de Brainans à Montbéliard pour une rénovation et un passage aux normes européennes pour l'éclairage.

Le think tank The Shift Project qui a planché sur un plan de transformation de l'économie française "libérée de la contrainte carbone" s'est emparé du secteur culturel. Dans la synthèse publiée en octobre 2020, il est indiqué que "les bâtiments culturels doivent être rénovés thermiquement" et que cela "doit être encouragé par des politiques publiques prioritaires au sein des différents établissements publics dépendants du ministère de la Culture". Outre ces recommandations, la sobriété reste le mot d'ordre de la transition énergétique.

Travail & Sécurité n° 803 de mars 2019

LE SPECTACLE VIVANT

Quand la prévention entre en scène

La grande variété des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés du spectacle vivant est le reflet de la diversité de ses métiers. Si certaines structures ont compris l'intérêt de mettre en place une démarche de prévention, d'autres, que ce soit par méconnaissance, méfiance, ou pour des raisons artistiques, ne se sont pas encore lancées.



Des troubles musculosquelettiques (TMS) peuvent apparaître chez les décorateurs mais également chez les costumiers, qui souvent effectuent des gestes répétitifs, chez les danseurs ou encore les préparateurs de salles, qui, à l'instar des musiciens, sont également particulièrement exposés au risque bruit.

© Grégoire Maisonneuve/INRS

Il est 20 heures dans une salle de théâtre, quelque part en France. Les lumières s'éteignent, le brouhaha des discussions s'amenuise avant de laisser place au silence. Une mélodie s'élève de la fosse d'orchestre... Et le rideau se lève ! Dans un décor recréant un intérieur cosu du XIXe siècle, des comédiens lancent leurs premières tirades. De savants éclairages mettent en valeur les costumes d'époque dans lesquels ils évoluent. Petit à petit, le public se laisse entraîner par la magie du spectacle.

Pour que le charme agisse, toute une flopée de professionnels a œuvré d'arrache-pied pendant des semaines, des mois. Si dans l'imaginaire collectif, les métiers du spectacle vivant sont synonymes de plaisir et de légèreté, la réalité est pourtant bien plus prosaïque quand la question des risques professionnels est abordée.

Pour donner vie à la vision d'un metteur en scène, les décorateurs et les accessoiristes sont notamment confrontés à des risques physiques lorsqu'ils travaillent les matériaux à l'aide de machines et d'outils. Ils peuvent avoir à se préoccuper des poussières de bois, des copeaux de métal ou des fumées de soudage. Il leur faut se protéger des solvants présents dans les colles, les peintures ou les vernis.

Les techniciens qui installent les décors, les lumières ou la régie sont particulièrement exposés aux risques liés aux manutentions. Des tâches qui peuvent aussi les amener à travailler à plusieurs mètres du sol. Ce sont les chutes de hauteur qu'il s'agit alors d'éviter.

Des troubles musculosquelettiques (TMS) peuvent apparaître chez les costumiers qui, lorsqu'ils cousent à la main, effectuent des gestes répétitifs. Les TMS touchent aussi les danseurs ou les musiciens. Ces derniers sont également particulièrement exposés au risque bruit, tout comme les

salariés des salles de concert. Les métiers du spectacle vivant ne sont pas non plus épargnés par les risques psychosociaux (RPS), le travail en horaires décalés et les addictions (tabac, alcool, cannabis ou autres substances psychoactives).

Montrer le bon exemple

Qu'il s'agisse de l'utilisation de dispositifs de manutention pour préserver les corps, de l'aspiration d'une pollution à la source, de la substitution d'un produit dangereux par un autre plus respectueux de la santé, d'un travail sur l'ergonomie des postes ou la bonne posture pour jouer de son instrument ou encore de la révision de l'organisation temporelle du travail, par exemple, des solutions de prévention existent. Mais encore faut-il que les structures qui emploient les salariés aient conscience des risques auxquels ils sont exposés.

DU SOUTIEN POUR SE LANCER

Le CMB, service interentreprises de santé au travail, accompagne les entreprises du spectacle sur la prévention des risques et assure le suivi médical des intermittents. Il sensibilise les acteurs du secteur par le biais de publications disponibles sur son site : « guide santé au travail » (musique, danse...), des fiches risques... Le CMB a en outre développé le logiciel Odalie 2. Disponible gratuitement en ligne, il apporte une aide à la réalisation du document unique. Pour sa part, le Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel (Synpase) a édité, entre autres, un vade-mecum de la prévention des risques dans la prestation technique pour le spectacle, un mémento sur les matériels et ensembles démontables ou un répertoire des formations obligatoires et recommandées pour les prestataires de service du spectacle vivant. De plus, le Synpase a signé en mai 2018 avec la Caisse nationale d'assurance maladie une convention nationale d'objectifs (CNO) e quatre ans qui permet aux entreprises du spectacle de bénéficier d'aides pour financer leurs actions de prévention.

Il y a en effet une grande disparité face aux questions de santé et sécurité au travail dans le milieu du spectacle vivant. « Alors que certaines structures ont mis en place de véritables démarches de prévention, d'autres ignorent encore tout du document unique d'évaluation des risques (DUER), souligne Audrey Serieys, chef de projet et conseillère en prévention des risques au CMB, service interentreprises de santé au travail. Selon une enquête que nous avons menée auprès de nos adhérents, principalement des TPE, en 2010 20 % d'entre eux avaient réalisé leur DUER. »

Ces degrés d'avancement variables en prévention sont fréquemment à mettre en relation avec la taille des entreprises. Même quand la question les préoccupe, les petites manquent de temps, de connaissances ou tout simplement d'un lieu à elles pour agir en ce domaine. En revanche, les grandes, ayant davantage de moyens humains, techniques et financiers, sont plus à même de développer des actions de prévention. Elles ont donc un rôle moteur à jouer dans la diffusion des bonnes pratiques dans le milieu du spectacle. Un milieu qui fonctionne énormément en réseau, parfois avec des relations s'apparentant à celles de donneurs d'ordres à sous-traitants. À l'instar d'un théâtre qui héberge une compagnie ou d'un festival musical qui engage des artistes pour sa programmation.

Faire évoluer les mentalités

Non seulement l'entreprise extérieure n'a pas forcément la possibilité de refuser de mauvaises conditions de travail si elle ne veut pas être écartée, mais elle peut aussi se les imposer à elle-même. « Cela arrive régulièrement qu'une compagnie me demande les clés d'une salle de répétition pour répéter davantage, au mépris du droit du travail, et me dise qu'il n'y a pas de souci, que c'est normal. Eh bien non, ça ne l'est pas !, s'indigne Cyril Puig, administrateur des Nuits de Fourvière, un festival

lyonnais mêlant théâtre, cirque, danse et musique. Nous voulons instaurer des conditions de travail sûres pour tous les participants à notre manifestation, qu'il s'agisse de nos salariés, des sociétés techniques, des compagnies artistiques ou des intermittents. Pour y parvenir, il faut faire évoluer les mentalités. »

L'événement accueillant une population importante de professionnels du spectacle, son équipe HSE en profite pour sensibiliser et essaimer ses bonnes pratiques dans le milieu. Des réunions d'information avec des experts en prévention sont organisées. Le festival propose, avec l'aide de services de santé au travail, des visites médicales sur place pour en faire bénéficier les professionnels qui, souvent sur la route, ont des difficultés à honorer leur rendez-vous de santé.

Autre initiative en faveur du développement d'une culture de prévention dans les métiers du spectacle, l'association Éclat, productrice du festival d'Aurillac, a créé le Parapluie. Ce centre international de création artistique situé à Naucelles met à la disposition de compagnies artistiques des locaux pour leur permettre de créer leurs spectacles en toute sécurité, de la construction des décors aux répétitions en passant par la conception des costumes. Les professionnels passant par ces ateliers conçus pour leur permettre de préparer leurs spectacles dans de bonnes conditions peuvent devenir des ambassadeurs convaincus de la prévention.

Show must go on !

Ces prosélytes s'avèrent précieux dans ce milieu de passionnés qui perçoivent bien souvent comme inhérent le danger dans leur activité. Dans certains cas, il est même considéré comme indissociable d'un travail bien fait. « La conception selon laquelle la souffrance est utile à leur art est bien ancrée chez les danseurs ou les acrobates par exemple, explique Stéphane Quoniam, président de l'association APSArts. "No pain, no gain", comme on l'entend souvent. Mais au sein des nouvelles générations d'artistes, certains prennent conscience qu'il est possible de travailler autrement.

Cette évolution est alimentée par les témoignages de professionnels obligés de se reconverter à la suite d'un accident ou d'une maladie. » L'association accompagne et développe cette prise de conscience par le biais de différentes actions à destination des artistes.

UNE ASSOCIATION POUR LA SANTÉ DES ARTISTES

L'Association de prévention santé des artistes (APSArts) a été créée en mai 2016. Elle promeut la santé au travail auprès des artistes par la mise en place d'actions de prévention des risques professionnels. Elle organise en partenariat avec des écoles, des salles de spectacle ou des associations artistiques des stages, des formations, des conférences... Pour soutenir les artistes touchés par des problèmes de santé, elle les oriente vers des professionnels de santé référencés pour leurs connaissances du milieu du spectacle. APSArts est également à l'origine de la semaine « santé des artistes » au cours de laquelle de nombreuses manifestations de sensibilisation (ateliers, conférences, tables rondes...) sont organisées à travers la France et au-delà des frontières de l'hexagone.

L'acceptation du dépassement de ses limites trouve également sa source dans la vision quasi sacrée du lever de rideau. Celui-ci doit avoir lieu à tout prix. Premièrement car c'est un engagement vis-à-vis du public et deuxièmement, pour les petites structures, c'est souvent une question de survie. Des spectacles annulés peuvent les mettre en péril. « Un acteur m'a raconté qu'il avait tenu sa place sur une tournée de quinze jours alors qu'il souffrait d'une pneumonie », raconte Audrey Serieys.

L'intensification de l'activité à l'approche des représentations amène les techniciens, décorateurs et costumiers à effectuer, à force d'heures supplémentaires, des amplitudes horaires plus que

conséquentes. Ce rythme de travail entraîne une augmentation des risques d'accidents et brouillant la frontière entre vie privée et professionnelle.

Il existe enfin une réticence de certains professionnels vis-à-vis de la prévention, car ils craignent que celle-ci ne se fasse aux dépens de leur art. Pourtant, une contrainte peut libérer la créativité. Être dans l'impossibilité de réaliser une chose pour des raisons de sécurité pousse à trouver des solutions inventives afin de contourner la difficulté. « Il n'y a de toute façon pas d'alternative à la prévention. Il est inadmissible de blesser des gens, même pour un spectacle », s'agace Patrick Fromentin, du Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel (Synpase) et IPRP. Malheureusement, aujourd'hui, faire passer la sécurité en tête des priorités n'est pas encore un réflexe pour tous.

Les demandes des préventeurs se heurtent parfois aux desiderata de metteurs en scène. Dans ce cas, la notoriété de l'artiste peut jouer en sa faveur et la direction des lieux de spectacle préfère fermer les yeux sur des soucis de sécurité plutôt que de perdre une tête d'affiche. Il reste donc du chemin à parcourir et, pour faire avancer les choses dans le bon sens, une professionnalisation des responsables de la sécurité au travail est souhaitable.

« À l'heure actuelle, il existe peu de postes dédiés de responsable HSE dans les structures culturelles, note Patrick Fromentin. Ces prérogatives sont donc souvent redistribuées aux administrateurs, aux directeurs techniques ou artistiques... Une professionnalisation à grande échelle permettrait d'intégrer la prévention comme un axe à part entière de toute création artistique, qui aurait ainsi voix au chapitre dès le début du processus de création. »

En attendant, arrive une nouvelle génération de directeurs techniques qui, contrairement aux anciens souvent formés sur le terrain, ont appris leur métier dans des écoles et sont bien plus enclins à prendre en compte les risques professionnels et à faire de la prévention un incontournable de leur activité. Ainsi, malgré des obstacles à surmonter, les métiers du spectacle vivant sont à un tournant de leur histoire. Certains acteurs du secteur ont déjà fait leur révolution en intégrant la prévention dans leur fonctionnement et tentent activement de convaincre leurs pairs qui n'ont pas sauté le pas. De bonnes raisons de croire en la naissance d'une culture de la sécurité au travail commune à tous les métiers du spectacle.

VU DU TERRAIN

Une journée prévention pour Les Nuits de Fourvière

« La prise en compte des risques professionnels par le biais de la construction de démarches de prévention est assez récente dans les métiers du spectacle vivant. Nous-mêmes, aux Nuits de Fourvière, nous nous sommes fortement engagés sur cette voie depuis 2014. Nous avons, par exemple, développé en interne un dispositif de levage qui s'apparente à un funiculaire pour monter la régie son dans les gradins du site antique de Fourvière, lieu emblématique de notre festival, explique Cyril Puig, administrateur de l'événement lyonnais. Dans le but de partager nos pratiques en matière de gestion des risques et d'en savoir plus sur celles de nos collègues, nous avons organisé une journée thématique le 18 juin 2018. Le nombre de structures ayant répondu présent illustre bien l'intérêt grandissant de ces professionnels pour la prévention. Nous reconduirons donc l'expérience en 2019 ! »

Damien Larroque

RÉGISSEUR OU RÉGISSEUSE DE SPECTACLE ET D'ÉVÉNEMENTIEL

CAPL - CITOYENNETE, EDUCATION, CULTURE ET SPORT

SPÉCIALITÉ - CULTURE

cnfpt.fr - consulté le 22 septembre 2021

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Définition	Conçoit et supervise la mise en œuvre des dispositifs techniques nécessaires à la conduite d'un spectacle ou d'un événement. Coordonne des solutions techniques en réponse aux exigences de sécurité, aux demandes des artistes et aux fiches techniques des spectacles
Autres appellations	<ul style="list-style-type: none"> • Régisseur ou régisseuse général • Régisseur ou régisseuse son • Régisseur ou régisseuse lumière • Régisseur ou régisseuse plateau • Régisseur ou régisseuse • Responsable technique • Directeur ou directrice technique
Correspondances avec les autres répertoires	• ROME – E1107 : <u>Organisation d'évènementiel</u>

PROXIMITÉ ENTRE MÉTIERS

Métiers proches	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur ou directrice d'établissement culturel • Technicien ou technicienne du spectacle et de l'évènementiel
Métiers envisageables	• Photographe-vidéaste

CONTEXTE D'EXERCICE

Facteurs d'évolution	<p>Évolutions relatives aux politiques publiques, au cadre institutionnel et réglementaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement du cadre réglementaire et des normes liés à la sécurité des publics et des installations, à la protection et à la prévention contre les nuisances sonores • Cadre juridique et pénal de la responsabilité des élus et des fonctionnaires • Développement des lieux et des modes de diffusion des spectacles • Développement des langages et des pratiques artistiques professionnelles et amateurs, des nouveaux modes de production <p>Évolutions organisationnelles et managériales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Professionnalisation du personnel technique dans le cadre de l'élargissement des services rendus aux associations et à la population • Développement de la participation aux missions de médiation culturelle <p>Évolutions techniques et technologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement des techniques numériques, de la gestion et de la conception assistées par ordinateur
Types d'employeurs et services d'affectation	<ul style="list-style-type: none"> • Commune, structure intercommunale, département, région, établissement culturel et patrimonial • Selon la taille de la collectivité, rattaché à la direction technique de l'établissement culturel, à la direction des services techniques ou au service culturel

Conditions d'exercice**Conditions générales**

- Travail au sein d'un établissement (centre culturel, maison de quartier, théâtre, salle de spectacle, cinéma, bibliothèque, musée, école) ; sur des sites de plein air, en espace public et en extérieur
- Déplacements fréquents sur les lieux de spectacle
- Travail en équipe
- Rythme de travail soutenu, pics d'activité liés à la programmation des spectacles
- Grande disponibilité
- Habilitation et qualification éventuelles (travail en hauteur, travaux et sécurité électriques, etc.)

Facteurs de pénibilité

- Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des astreintes liées à l'organisation des spectacles et manifestations (nuits, week-ends)

Facteurs de risques professionnels

Métier dont les activités sont potentiellement exposées à des facteurs de risques professionnels relevant de la/des catégories suivantes :

- Contraintes physiques marquées
- Environnement physique agressif
- Rythmes de travail

Relations fonctionnelles

- Contacts permanents avec le public et les artistes, position d'interface avec la collectivité
- Échanges et coordination avec l'équipe technique
- Échanges ponctuels avec les élus et élus lors des commissions de sécurité
- Relations fréquentes avec les services des affaires culturelles, les services techniques, les services du personnel
- Coopération avec les autres établissements artistiques et culturels locaux
- Contacts réguliers avec les orchestres, les compagnies, les producteurs de spectacles, les associations, les personnels intermittents et les intervenants techniques sur les spectacles, les fournisseurs et les entreprises, les experts et les professionnels

Moyens techniques particuliers

- Équipements et matériels spécialisés (scéniques, sécurité et stockage, audiovisuels, informatiques, vêtements de sécurité), véhicules, appareils de transmission, accessoires, documentations techniques

Spécialisations

- En fonction du domaine technique d'intervention : régie, machinerie, accessoires et effets spéciaux, éclairage, son, audiovisuel, décors, etc.

CORRESPONDANCES STATUTAIRES**Cadres d'emplois indicatifs**

- Ingénieures et ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière Technique)
- Techniciennes et techniciens territoriaux (catégorie B, filière Technique)

Condition d'accès

- Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emploi, concours troisième voie

ACTIVITÉS ET COMPÉTENCES TECHNIQUES**ACTIVITÉS**

- › Conduite des études techniques préalables à la réalisation d'un spectacle ou d'un évènement
- › Planification des installations nécessaires à la réalisation des spectacles ou des évènements
- › Organisation des conditions d'accueil des intervenants et des artistes
- › Gestion de la sécurité du spectacle ou de l'évènement
- › Relations avec le public

COMPÉTENCES ASSOCIÉES**SAVOIR-FAIRE**

- › Conduite des études techniques préalables à la réalisation d'un spectacle ou d'un évènement

- Analyser les demandes et les besoins des organisateurs et des artistes
 - Diagnostiquer les contraintes, les fonctionnalités et les conditions d'équipement d'un lieu d'accueil
 - Conduire une étude technique de faisabilité et la traduire en fiches techniques
 - Concevoir et créer des installations techniques et artistiques
 - Concevoir un plan d'implantation et recenser les matériels nécessaires à l'équipement du lieu d'accueil
 - Évaluer et proposer sur un mode argumenté, des solutions comparées optimisant les moyens humains, économiques, matériels
 - Négocier des fiches techniques
- › **Planification des installations nécessaires à la réalisation des spectacles ou des évènements**
- Planifier et coordonner les moyens humains et matériels nécessaires à l'organisation technique et artistique d'un spectacle (temps de transport, montage, mise en œuvre et démontage de matériels)
 - Coordonner les interventions des techniciennes et techniciens et contrôler l'application des règles de travail, d'hygiène et de sécurité
 - Contrôler la conformité des réalisations avec les fiches techniques
 - Assister aux répétitions et ajuster les moyens techniques aux contraintes du spectacle
 - Mettre à jour les fiches techniques
- › **Organisation des conditions d'accueil des intervenants et des artistes**
- Organiser les conditions de transport et d'accueil des intervenants
 - Organiser la réception des artistes
 - Expliquer les particularités techniques et les fonctionnalités du lieu d'accueil
 - Faciliter les relations entre les équipes techniques, logistiques, artistiques
 - Évaluer le déroulement du spectacle avec les intervenants et optimiser l'utilisation des équipements et moyens techniques
- › **Gestion de la sécurité du spectacle ou de l'évènement**
- Établir le plan de charge lié à l'application des règles de sécurité pour un spectacle et un lieu d'accueil
 - Alerter la collectivité sur les risques particuliers inhérents à une installation ou à un spectacle
 - Émettre un avis technique à la demande des autorités ou des commissions de sécurité
 - Appliquer et faire appliquer les consignes de mise en sécurité d'un spectacle, d'un évènement ou d'une manifestation
 - Vérifier les installations et leur conformité et réaliser des visites périodiques de contrôle
- › **Relations avec le public**
- Accueillir, orienter et informer le public en lien avec les autres personnels du lieu
 - Veiller au confort d'écoute et de vision du public
 - Superviser l'application des consignes de sécurité et l'évacuation des lieux d'accueil en cas d'urgence
 - Intervenir avec tact auprès d'une personne agissant au détriment de sa sécurité et de celle des autres

SAVOIRS

› SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Lecture de partition, instrumentarium et matériel d'orchestre
- Matériels et notices techniques des matériels
- Documentation et caractéristiques du lieu d'accueil
- Anglais technique
- Cadre réglementaire de la production, de la reproduction et de la création artistique
- Histoire des arts, des spectacles vivants, des esthétiques
- Techniques de scénographie
- Symboles techniques
- Réglementations en matière d'hygiène et de sécurité
- Règles de travail en hauteur et habilitations
- Habilitations électriques
- Législation du travail, règles d'hygiène et de sécurité
- Qualifications et habilitations des personnels extérieurs

› SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Techniques de communication et de négociation
- Notions de psychologie
- Notions en langues étrangères
- Cadre juridique de la responsabilité civile et pénale

- Bases techniques (physique, électricité, son, éclairage, résistance des matériaux)
- Logiciels et matériels informatiques spécialisés
- Scénotechnie et techniques du plateau
- Contenu de l'événement ou du spectacle accueilli
- Programme des artistes et des intervenants
- Sécurité dans les établissements recevant du public
- Règles juridiques et techniques des contrôles de sécurité
- Plan d'évacuation du lieu de spectacle
- Interventions techniques d'urgence
- Caractéristiques des publics
- Principes de base de l'accueil

ACTIVITÉS TRANSVERSES

ORGANISATION ET ENCADREMENT	› Management de proximité
GESTION ADMINISTRATIVE, JURIDIQUE, COMMANDE PUBLIQUE	› Instruction des dossiers et application des procédures administratives
GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE	› Gestion des procédures budgétaires, financières et comptables
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	› Gestion administrative des ressources humaines
GESTION PATRIMONIALE ET D'ÉQUIPEMENTS	› Gestion technique du patrimoine, des équipements, des ERP
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	› Contrôle des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail
ENTRETIEN - MAINTENANCE - LOGISTIQUE	› Organisation et contrôle des opérations de maintenance

[VOIR LE DÉTAIL DES ACTIVITÉS DANS LE RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS TRANSVERSES](#)

Salle de spectacle

La dernière modification de cette page a été faite le 30 avril 2021 à 14:05.

Une **salle de spectacle** est une salle destinée à recevoir des représentations de spectacles vivants.

La salle adopte différentes formes principalement en fonction des représentations qui y sont données. De nombreuses salles des fêtes permettent d'accueillir des spectacles en installant une estrade pour la scène et des sièges. La définition d'une salle de spectacle peut donc se limiter à un espace fermé ou non, avec un espace surélevé servant de scène et un espace accueillant les spectateurs.

Mais la salle de spectacle ne se limite pas à une scène et des sièges, chacun des éléments peut disparaître selon les besoins scéniques et d'autres peuvent s'ajouter comme un espace de projection, des rideaux, des balcons, une fosse pour un orchestre ou des spectateurs debout, etc.

Exemples de salles de spectacle :

- cirque ;
- salle de cinéma ;
- salle de concert ;
- auditorium ;
- salle de théâtre ;
- salle d'opéra ;
- salle accueillant un défilé de mode ;
- les grandes salles de spectacle (Arena ou Zénith)
- les attractions répondant à la définition.



La salle du théâtre des Champs-Élysées à Paris.



Le Grand Théâtre, salle de spectacle de Cáceres (Espagne).



Qu'est-ce que la scénographie d'équipements ?

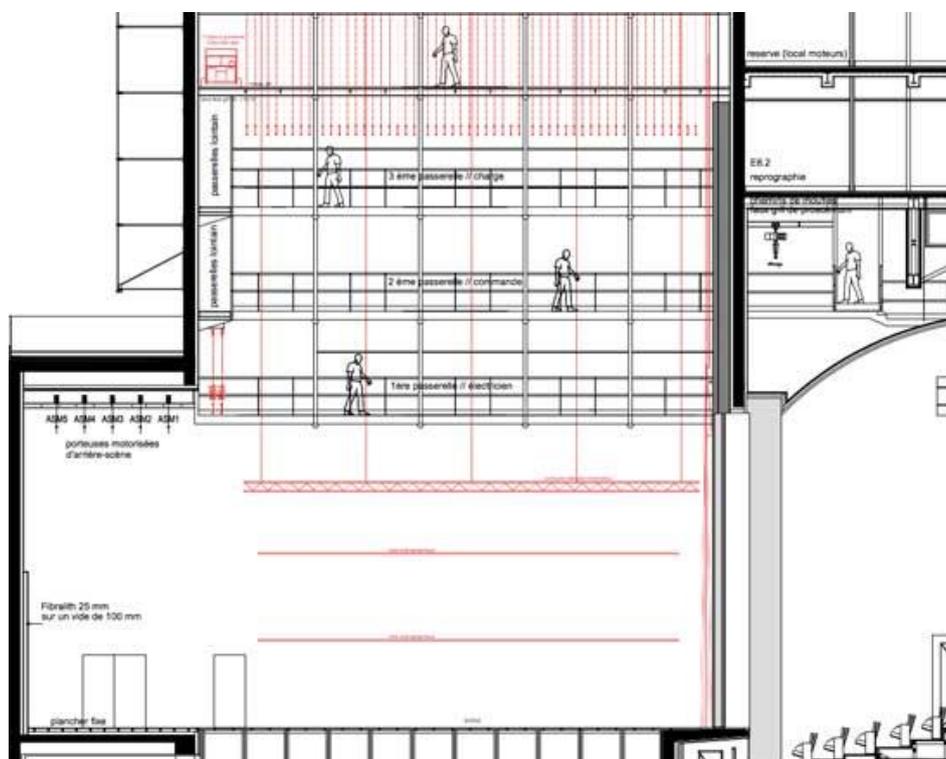
<https://audiomaitrise.com/> - consulté le 14 novembre 2021

Le scénographe d'équipements participe à la conception de votre lieu de diffusion. Il assiste l'architecte de votre bâtiment pour adapter au mieux le lieu à l'accueil de spectacles ou d'expositions.

La place de la scénographie d'équipements

Le scénographe d'équipements assiste l'architecte sur la partie scénographique. Il l'aide à définir les espaces pour les adapter aux spécificités liées aux spectacles. Les espaces destinés à accueillir le public doivent répondre à des normes précises en terme de sécurité. Le confort des spectateurs doit également être pris en compte, ainsi que l'aménagement des zones techniques. C'est le scénographe d'équipements qui aide à définir ces besoins et ces contraintes pour qu'elles soient prises en compte par l'architecte.

Il assure la liaison entre l'exploitant du lieu et l'architecte. En étant très familier du monde du spectacle il comprendra aussi bien les équipes techniques, les attentes des artistes et du public. La finalité du scénographe d'équipements est de concevoir un aménagement optimal pour l'ensemble de ses utilisateurs.



La scénographie d'équipements et le matériel scénographique

C'est l'intégration du matériel scénographique qui va être pensé par le scénographe d'équipements. Ce matériel est destiné à la sonorisation, l'éclairage, l'image, la communication, la machinerie ...

C'est le scénographe d'équipements qui définira les caractéristiques de ce matériel à intégrer dans la salle de spectacle en rédigeant le cahier des clauses techniques particulières. Il pourra prescrire le matériel adéquate grâce à ça grande connaissance du matériel scénographique mais aussi des usages et des techniques particulières au spectacle vivant.



La scénographie d'équipements et les évolutions technologiques

Les spectacles utilisent aujourd'hui de plus en plus de techniques et de technologies, les métiers associés au son, à la lumière, à l'image sont de plus en plus complexes et évoluent sans cesse.

La construction d'une salle de spectacle représente un investissement à long terme. C'est pourquoi il faut qu'elle puisse correspondre aux nouvelles technologies qui seront utilisées dans le domaine.

Le scénographe d'équipements doit être à la pointe des techniques du spectacle vivant et en veille constante pour proposer des solutions pour les usages d'aujourd'hui et de demain.

Le matériel audiovisuel mais aussi le câblage

Pour faire communiquer les différents équipements audiovisuels ensemble il faut prévoir des solutions adaptées dans les murs des salles de spectacle. C'est le scénographe d'équipements qui préconise aussi le câblage qui sera installé, toujours dans l'optique de correspondre aux usages futurs. Il veillera aux interactions entre les différents réseaux pour un fonctionnement optimal.